

Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 15 (1923)
Heft: 11

Register: Situation du chômage à fin septembre 1923

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Au sujet de la question des fédérations d'industries, le congrès prit plutôt une attitude négative. En ce qui concerne l'activité de la Fédération syndicale internationale, il fut voté une résolution rendant hommage à son travail et invitant toutes les organisations nationales à faciliter l'application des décisions du congrès syndical international et à s'opposer énergiquement à toute tentative de dispersion.

Ensuite, le délégué Herbst (Allemagne) rapporta sur le développement de la technique dans les arts graphiques. La conviction que les arts graphiques sont appelés à développer parmi les peuples le goût du beau, trouva son expression dans une résolution. Les organisations doivent donc considérer comme étant de leur devoir de tout mettre en œuvre pour réaliser un travail toujours meilleur et vouer toute leur attention à l'éducation théorique et pratique des apprentis.

Finalement, le congrès discuta les nouveaux statuts, qui furent acceptés avec quelques modifications. Comme précédemment, l'Angleterre, l'Allemagne, la Hollande et la Suisse seront représentées dans l'exécutif. Le secrétariat international reste en Belgique. Le secrétaire international Poels fut réélu par acclamations.



A l'Étranger

Allemagne. La F.S.I. communique que le 17 octobre se sont rencontrés en une séance commune les comités des trois grandes organisations syndicales nationales, la Confédération générale des syndicats allemands, la Fédération des fonctionnaires d'État et la Fédération des Unions libres d'employés, pour prendre position à l'égard de la situation actuellement menaçante en Allemagne. L'une des résolutions adoptées prend position au sujet des tentatives de supprimer la journée de huit heures; elle dit:

« Le prolétariat organisé dans les syndicats oppose à toute tentative de supprimer la journée de huit heures, aujourd'hui comme hier, une résistance énergique, persuadé qu'il est que, dans un ordre raisonnable et dans le cadre de la journée de huit heures, il est parfaitement possible d'arriver à une production suffisante. Et si, le cas échéant, un travail supplémentaire est indispensable à une saine économie nationale, les syndicats sont prêts à conclure des ententes de salaires.»

Dans son discours de clôture, le président de la Fédération des Unions libres d'employés a déclaré que cette séance commune des ouvriers, employés et fonctionnaires est un avertissement au gouvernement et à la droite qui croiraient pouvoir supprimer la république.

Italie. Les syndicats italiens, qui avaient pris après la guerre un bel essor, furent à peu près décimés sous le règne du gourdin et des violences fascistes. Les travailleurs furent obligés d'adhérer, sous menaces des pires violences, aux organisations fascistes.

Pour prendre position à l'égard des partis politiques et du gouvernement, la Confédération générale du travail avait convoqué pour les 23, 24 et 25 août dernier une conférence des délégués de ses organisations affiliées. Cette conférence n'avait qu'un caractère consultatif, le congrès de la C.G.T. étant seul compétent pour prendre une décision.

Après une longue discussion où les opinions se heurtèrent au sujet de l'attitude à observer à l'égard

du gouvernement fasciste, la conférence vota une résolution approuvant et faisant confiance au comité exécutif confédéral. Le principe suivant lequel l'organisation syndicale doit être indépendante des partis et des gouvernements a été confirmé à nouveau par la conférence. La résolution déclare que cette indépendance impose à la C.G.T. une politique de travail ayant pour base la liberté et s'occupant de tous les problèmes de la vie moderne (liberté d'association, de presse, de parole). La C.G.T. ne doit pas avoir de préjugés à l'égard du gouvernement; c'est en prenant en considération sa réalisation, que le programme du gouvernement doit être évalué. La conférence affirme enfin, qu'elle agira, en dépit des difficultés actuelles, pour la défense des intérêts des travailleurs, artisans de la prospérité de la nation.

Indes britanniques. (F.S.I.) Le quatrième congrès des syndicats pan-indiens aura lieu à Calcutta, à la fin de l'année. Le mouvement syndical des Indes britanniques existe depuis 1918; c'est cette année-là que fut fondée, à Madras, l'organisation des ouvriers du textile. En 1920, fut tenu, à Bombay, le premier congrès syndical, en 1921 le second, à Jharia, et le troisième à Lahore, en 1922. Il existe un comité permanent, de la Confédération des syndicats pan-indiens, à Bombay. Le secrétaire en est Chamman Lall. Y sont affiliés 97 syndicats avec 1½ million de membres.



Situation du chômage à fin septembre 1923

Industries	Chômeurs		Secourus
	totaux	partiels	
Alimentation et boissons	359	640	42
Vêtement et cuir	364	33	27
Bâtiment et peinture	3,884	136	—
Bois et verre	387	9	3
Textile	2,000	7,333	700
Arts graphiques et papier	667	22	93
Métallurgie, électricité	2,283	3,926	467
Horlogerie, bijouterie	1,960	921	861
Commerce	1,800	16	432
Hôtels, cafés, pensions	1,338	—	—
Autres professions	2,226	956	96
Personnel sans connaiss. prof.	5,562	430	748
Total pour la Suisse	22,830	14,422	3,469
Total août 1923	22,554	13,507	3,655
» juin 1923	25,583	13,585	4,979
» mai 1923	30,288	15,640	7,900
» avril 1923	35,512	17,767	11,015
» février 1923	52,734	21,791	21,856
» décembre 1922	53,463	20,429	21,420
» octobre 1922	48,218	21,585	16,581
» août 1922	51,789	25,538	16,467
» juin 1922	59,456	30,629	23,242
» avril 1922	81,868	39,249	41,013
» février 1922	99,541	46,701	56,057
» décembre 1921	88,967	53,970	47,367
» octobre 1921	74,238	59,835	39,072
» août 1921	63,182	74,309	33,782
» juin 1921	54,650	80,037	31,276
» avril 1921	47,949	95,374	27,280
» février 1921	41,549	84,653	20,098
» décembre 1920	17,623	47,636	6,045